

## LES DIFFERENTES AIDES AUX CLUBS PROPOSEES PAR LA LIGUE AURA

Dans le cadre de son plan de Développement 2024-2028, la Ligue AURA soutient les clubs qui mettent en place de nouvelles actions qui déboucheront sur une augmentation de leur nombre de licenciés, et particulièrement sur les licenciés compétitions.

La valeur ou le montant de l'aide de la Ligue sont variables en fonction de l'envergure des projets, et ce soutien est parfois formalisé par une convention d'objectifs sur 1 ou 2 ans.

Ce document récapitule le montant des aides prévues par la Ligue, sachant qu'une étude au cas par cas pourra être effectuée par Maxime CARLOMAGNO, Conseiller Territorial de Développement AURA et Philippe DUCROZET, Vice-Président chargé de la branche Territoire.

Contact : [m.carlomagno@laura-tt.fr](mailto:m.carlomagno@laura-tt.fr) – 06.14.33.56.77

### AFFILIATION DE NOUVEAUX CLUBS :

**1ère année :** 250€ si le club a entre 3 et 9 licenciés  
300€ si le club a au moins 10 licenciés

**2ème année :** 200€ si le club a entre 3 et 9 licenciés  
250€ si le club a au moins 10 licenciés

**NB :** cette aide est versée de manière automatique en fin de saison et ne nécessite aucune demande particulière.

En fonction des saisons et des besoins, une dotation en matériel pourra éventuellement être effectuée pour les nouveaux clubs qui compteront le plus de licenciés (table, tables d'arbitrage...).

### AIDE A LA FORMATION D'ENTRAINEURS BENEVOLES :

La Ligue propose de prendre en charge une partie des coûts de formation des entraîneurs bénévoles. Cela concerne les licenciés qui passeront, au cours de la même saison, les formations d'Initiateur de Club (IC) et d'Animateur Fédéral (AF). La prise en charge de la Ligue sera d'un montant de 50€ par licencié sur le coût total de ces deux formations. L'aide sera faite par le Comité sous forme de remise exceptionnelle sur la facture envoyée au club de la formation et le Comité enverra ensuite une facture à la Ligue avec les justificatifs d'inscription des participants.

### AIDE AU DEVELOPPEMENT DU PING FEMININ :

Dans le cadre de son projet la Ligue souhaite aider les clubs qui développeront le Ping Féminin. Pour cela, tous les clubs qui rempliront les 4 critères qui suivent obtiendront une aide financière, sur demande de l'aide, qui sera définie par leur nombre de licenciés et leur pourcentage de féminines.

Voici les 4 critères :

- Avoir à minima 25% de licenciées féminines
- Pas de diminution du nombre de licenciées féminines
- Pas de diminution du nombre global de licenciés par rapport à la saison précédente
- Pas de diminution du nombre de licenciés compétition par rapport à la saison précédente

Voici les grilles qui permettent de déterminer l'aide financière :

|                   |                  |       |
|-------------------|------------------|-------|
| 10 à 20 féminines | entre 25% et 30% | 200 € |
|                   | entre 30% et 35% | 250 € |
|                   | 35% et +         | 300 € |

|                   |                  |       |
|-------------------|------------------|-------|
| 30 à 40 féminines | entre 25% et 30% | 400 € |
|                   | entre 30% et 35% | 450 € |
|                   | 35% et +         | 500 € |

|                   |                  |       |
|-------------------|------------------|-------|
| 20 à 30 féminines | entre 25% et 30% | 300 € |
|                   | entre 30% et 35% | 350 € |
|                   | 35% et +         | 400 € |

|                      |                  |       |
|----------------------|------------------|-------|
| plus de 40 féminines | entre 25% et 30% | 500 € |
|                      | entre 30% et 35% | 550 € |
|                      | 35% et +         | 600 € |

Exemple :

- Mon club compte 26 féminines
- Ces 26 féminines représentent 32% de mes licenciés
- Mon aide automatique sera de 350€

## **REALISATION D'UN SITE INTERNET :**

La Ligue peut proposer à tous les clubs d'Auvergne Rhône-Alpes qui le souhaitent de leur créer gratuitement un site internet dynamique ! Tous les frais sont en effet pris en charge par la Ligue : création du site, frais d'hébergement, nom de domaine et formation à distance de la personne chargée de la gestion du site (aide d'une valeur de 150€).

## **CREATION DE NOUVELLES ANTENNES DE CLUBS :**

Un club déjà affilié qui crée un nouveau lieu de pratique percevra une aide ponctuelle de 300€ si cette ouverture de salle lui amène au moins 10 nouveaux licenciés.

## **CREATION D'UNE SECTION PING 4-7 ANS :**

Journée de formation sur ce thème offerte et aide financière de 400€ si l'ouverture de la section amène au moins 5 licenciés compétitions supplémentaires.

## **CREATION D'UNE SECTION PING SANTE BIEN-ÊTRE :**

- 200€ d'aide si l'ouverture d'une section ping santé bien-être amène au moins 5 licences compétitions ou loisirs supplémentaires.

- 100€ d'aide en cas d'inscription d'un entraîneur bénévole du club au module de formation « animateur d'entretien physique » ou « moniteur de ping sur ordonnance » (les clubs employeurs peuvent obtenir une prise en charge par un OPCO de type Uniformation).

## **CREATION D'UNE SECTION FIT PING TONIC :**

**1ère année :** 200€ d'aide si l'ouverture de la section amène au moins 5 licences compétitions ou loisirs supplémentaires.

**2<sup>ème</sup> année :** 200€ d'aide si la section compte au moins 8 licencié(e)s compétitions ou loisirs

## **HANDISPORT ET SPORT ADAPTE :**

- Prise en charge des parts FFTT et Ligue sur les licences compétitions pour les personnes ayant déjà une licence en fédération Handisport ou Sport Adapté. La demande sera à faire par le club en fournissant copie de la licence de la fédération concernée. La régularisation sera effectuée par la Ligue en fin de chaque trimestre.

- 100€ d'aide pour la création d'une section handisport ou sport adapté qui compte au moins 2 personnes ayant une double licence FFH-FFTT ou FFSA-FFTT (compétition).

## **CONVENTIONS D'OBJECTIFS LIGUE-CLUB :**

La mise en place de ces actions ou d'autres actions visant à augmenter le nombre de licenciés compétitions, notamment jeunes et féminines, pourra faire l'objet d'une convention d'objectifs sur 1 ou 2 ans entre la Ligue et le club.